

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PRÊTS À LA SOCIÉTÉ
CONCESSIONNAIRE DE LA
LIAISON EXPRESS ENTRE
PARIS ET L'AÉROPORT
PARIS-CHARLES DE
GAULLE



Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

PROGRAMME 869

PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE LA LIAISON EXPRESS ENTRE PARIS ET L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Présentation des crédits	6
Justification au premier euro	9

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marc PAPINUTTI

Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » permet le financement de la liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express, en phase de construction.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue par SNCF Réseau, le Groupe Aéroports de Paris et la Caisse des dépôts et Consignations (CDC). La société concessionnaire est ainsi en charge de la conception, du financement, de la réalisation ou de l'aménagement, de l'exploitation ainsi que de la maintenance (comprenant l'entretien et le renouvellement) de la liaison ferroviaire. La durée de la concession, dont le contrat a été signé le 11 février 2019 avec la société CDG express GI, est de cinquante ans à partir de la mise en service.

La mise en service initialement prévue fin 2023 a fait l'objet d'une décision de report au 1^{er} décembre 2025 de la part du Gouvernement afin de mieux prendre en compte l'impact de la phase de construction du projet sur les transports du quotidien et la coordination de ce chantier avec les autres travaux prévus sur l'axe Paris Nord. Ce décalage de la mise en service sera formalisé dans un avenant au contrat de concession qui devrait être signé au premier semestre 2020.

L'exploitation de la ligne, pour sa part, a été confiée le 19 juillet 2019 par l'État à la société Hello Paris, groupement de Keolis et RATP Dev, désignée au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code des transports. En phase de construction, cette entreprise assurera notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement) ainsi que de l'éventuel site de maintenance et de remisage.

Avant la décision de report de la mise en service, les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, étaient estimés à 1,8 Md€, auxquels s'ajoutent des frais financiers estimés à 0,2 Md€. Une part substantielle des investissements (530 M€), contribuera directement à l'amélioration des voies existantes sur lesquelles circulent les transports du quotidien ; notamment 190 M€ sur l'infrastructure du RER B permettant une plus grande régularité de celui-ci. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express. La décision de report de la mise en service implique des surcoûts pour cette phase de construction (en investissements et en frais financiers surtout) et a nécessité un accroissement de 100 M€ du prêt octroyé par l'État (cf. infra).

Le besoin de financement actualisé (2,2 Md€) est ainsi couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur d'environ 0,4 Md€ (1/3 pour chaque actionnaire). En phase de construction, ces fonds propres sont préfinancés par un crédit-relais fonds propres.
- d'autre part par un emprunt pouvant aller jusqu'à 1,8 Md€, objet du présent programme.

Le caractère très atypique du projet a conduit le Gouvernement à proposer une solution de financement par un prêt de l'État au concessionnaire chargé de la construction de l'infrastructure. Le contrat de crédit, organisant le prêt entre l'État et le concessionnaire, a été signé le 20 décembre 2018. La durée du prêt est de 40 ans à partir de 2019 et son taux est fixe à 3,2%.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements à la société projet de péages par l'entreprise ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (qui tirera elle-même ses recettes des ventes de billets),
- les versements de SNCF Réseau à la société de projet, répartissant les péages sur les voies dont SNCF Réseau est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire,
- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondances, et son tarif sera fixé par arrêté dans la limite de 1,40 €/passager. Du fait du report de la mise en service au 1^{er} décembre 2025, sa mise en place est prévue pour 2026.

Depuis la signature du contrat de concession en février 2019, les travaux de construction ont progressé conformément au calendrier prévu.

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Total des AE prévues en LFI			
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+100 000 000	+100 000 000	
Total des AE ouvertes	100 000 000	100 000 000	
Total des AE consommées			

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	275 000 000 251 225 160	275 000 000 251 225 160	275 000 000
Total des CP prévus en LFI	275 000 000	275 000 000	275 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	275 000 000	275 000 000	
Total des CP consommés	251 225 160	251 225 160	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et	1 700 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 869

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	1 700 000 000		1 700 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 700 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000
Total des AE consommées	1 700 000 000		1 700 000 000

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Total des CP prévus en LFI			
Total des CP consommés			

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 700 000 000				275 000 000	251 225 160
Prêts et avances	1 700 000 000				275 000 000	251 225 160
Total hors FdC et AdP					275 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+100 000 000				
Total*	1 700 000 000	100 000 000			275 000 000	251 225 160

* y.c. FdC et AdP

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019		100 000 000						
Total		100 000 000						

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		100 000 000						

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle					275 000 000 251 225 160	275 000 000 251 225 160
Total des crédits prévus en LFI *					275 000 000	275 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+100 000 000	+100 000 000			
Total des crédits ouverts		100 000 000	100 000 000		275 000 000	275 000 000
Total des crédits consommés					251 225 160	251 225 160
Crédits ouverts - crédits consommés		+100 000 000	+100 000 000		+23 774 840	+23 774 840

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	275 000 000	275 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	275 000 000	275 000 000

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 100 000 000	CP ouverts en 2019 * (P1) 275 000 000
AE engagées en 2019 (E2) 0	CP consommés en 2019 (P2) 251 225 160
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 251 225 160
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 100 000 000	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 1 700 000 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 1 700 000 000	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 251 225 160	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 1 448 774 840
AE engagées en 2019 (E2) 0	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 448 774 840
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 450 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 998 774 840

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement		275 000 000	275 000 000		251 225 160	251 225 160

Au cours de l'année 2019, les crédits de paiement du programme 869 ont été consommés à hauteur de 251 225 159,78€ sur les 275 M€ disponibles.

Conformément aux dispositions du contrat de crédit (du 20 décembre 2018), la consommation de ces crédits a été mensuelle. Elle repose sur des demandes de tirages de la part de la société concessionnaire dont la conformité au contrat de crédit est analysée d'une part par un organisme technique indépendant qui approuve la réalité de l'avancement des travaux et des engagements des constructeurs, et d'autre part par un organisme extérieur qui vérifie la conformité des documents d'appel de fonds.

La loi de finances rectificative pour 2019 a prévu une augmentation de 100 M€ des autorisations d'engagement (AE) du programme 869. Cette augmentation a pour objectif de couvrir la signature de l'avenant prenant en compte les surcoûts associés à la décision du Gouvernement de reporter la mise en service de l'infrastructure au 1er décembre 2025 (au lieu du 1er janvier 2024 dans le contrat de concession signé en février 2019). Néanmoins, le projet d'avenant n'a pu être signé en 2019. Il est encore en cours de discussion entre l'État et le concessionnaire et devrait être signé au premier semestre 2020. Un arrêté de report de ces AE a été pris début 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			275 000 000	251 225 160
Prêts et avances			275 000 000	251 225 160
Total			275 000 000	251 225 160